

Règlement d'utilisation des bateaux

- 1. Le présent règlement s'applique à tous les membres du Club d'Aviron Vésenaz, (sections Compétition et Loisirs) qui s'engagent à le respecter.
- 2. Le présent règlement a comme buts principaux :
 - d'assurer au maximum la sécurité des rameuses et rameurs
 - de respecter et ménager le matériel
- 3. Les rameuses et rameurs sont classé(e)s en 4 catégories en fonction de leur niveau.
- Chaque rameuse/rameur est informé(e) de la couleur de son niveau.
 La liste des noms avec les couleurs correspondantes est affichée au club.
- 5. Chacune des couleurs correspond à une catégorie de bateaux que la rameuse/le rameur est autorisé(e) à utiliser.

La liste des bateaux avec leur couleur est affichée au club:

Rouge	Compétition	Accès aux bate	aux de la Compétition
<u>Vert</u>	Niveau 1	Accès aux	yolettesbateaux d'initiation (planches)doubles larges
<u>Jaune</u>	Niveau 2	Accès aux	- bateaux verts + - bateaux fins
<u>Noir</u>	Niveau 3	Accès aux	- bateaux verts + - bateaux jaunes + - skiffs

- 6. Le passage d'une catégorie à une autre doit être validé par l'entraîneur principal, moyennant un test d'aptitude.
- 7. IMPORTANT: Règle concernant la composition des équipages

```
Double jaune —-> <u>2 rameuses/rameurs jaune/noir</u>
```

NB: 1 rameuse/rameur vert est toutefois autorisé(e) à ramer avec1 rameuse/rameur noir (0 + 0)

Triple jaune —-> <u>3 rameuses/rameurs jaune/noir</u>

NB: au maximum 1 rameuse/rameur vert est toutefois autorisé(e) à ramer en présence d' au moins 1 rameuse/rameur noir $\begin{pmatrix} 0 + 0 + 0 \end{pmatrix}$ $\begin{pmatrix} 0 + 0 + 0 \end{pmatrix}$

Quatre jaune —-> 4 rameuses/rameurs jaune/noir

NB: Au maximum 2 rameuses/rameurs vert sont toutefois autorisé(e)s à ramer en présence d' au moins 2 rameuses/rameurs noir $\begin{pmatrix} 0 + 0 + 0 + 0 \end{pmatrix}$

(0+0+0+0)

(0+0+0+0)

8. En cas de dégâts, la (les) personne(s) responsable(s) est (sont) tenue(s) de payer les frais de réparation.

Le Comité, Vésenaz, 01.12.20